



Rapport annuel 2016

Être sécuritaire,
c'est prioritaire !



Société de protection
des forêts contre
les insectes et maladies

Dévouée à la santé de nos forêts

TABLE DES MATIÈRES

- 4 Mission de la SOPFIM
- 5 Membres du conseil d'administration au 31 décembre 2016
- 6 Lettre du président
Raynald Arial
- 7 Rapport du directeur général
Jean-Yves Arsenault, ing.f.
- 8 Faits saillants 2016
- 13 Rapport du directeur financier
André Maltais, CPA, CMA
- 15 Rapport des vérificateurs
- 36 Politique environnementale
- 37 Politique santé et sécurité
- 38 Équipe de réalisation et copyright



Mission de la SOPFIM

La Société a pour mission d'offrir des services spécialisés de lutte contre les insectes qui menacent les forêts, l'agriculture et la santé humaine.

Cette mission est indissociable des valeurs et des principes suivants, auxquels l'organisation adhère pleinement :

- Prioriser et mettre en œuvre tous les efforts possibles pour combattre les ravageurs forestiers et les maladies cryptogamiques qui menaceraient les forêts québécoises;
- Préconiser une approche basée sur le respect de l'humain, de son milieu et de l'environnement, notamment en favorisant l'utilisation de pesticides biologiques et de techniques d'application éprouvées;
- Favoriser la formation et l'acquisition de connaissances dans nos domaines d'expertise, de façon à demeurer à la fine pointe de l'information et de la technologie;
- Gérer avec rigueur, dans un esprit d'équité, d'honnêteté et de justice, les ressources humaines ainsi que les ressources financières et matérielles qui nous sont confiées;
- Favoriser l'instauration d'une culture fondée sur la fierté et l'appartenance.

Adoptée par le conseil d'administration
le 24 mars 2005.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2016

Raynald Arial
Président
Gestion Solifor

Richard Caissy
Produits forestiers Temrex, s.e.c.

Jean-François Desbiens
Bois d'œuvre Cédrico inc.

Jean-Pierre Gagné
Société en commandite Stadacona WB

Pierre-Maurice Gagnon
Représentant du ministre des
Forêts, de la Faune et des Parcs

Marie-Claude Lambert
Comité exécutif
Représentante du ministre des
Forêts, de la Faune et des Parcs

Nathalie Morin
Comité exécutif, observatrice
Représentante du ministre des
Forêts, de la Faune et des Parcs

Louis Morneau
Représentant du ministre des
Forêts, de la Faune et des Parcs

Gilbert Pigeon
Vice-président
Représentant du ministre des
Forêts, de la Faune et des Parcs

Paul Saint-Laurent
Représentant du ministre des
Forêts, de la Faune et des Parcs

André Tremblay
Conseil de l'industrie forestière
du Québec

Denis Villeneuve
Comité exécutif, observateur
Arbec, usine l'Ascension inc.

C'est avec plaisir que nous vous transmettons le Rapport annuel de l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2016. Ce rapport nous permet de rendre compte à la population des nouvelles et des faits saillants de notre organisation et de mettre en valeur les réalisations de notre personnel, dont la mission est d'offrir des services spécialisés de lutte contre les insectes qui menacent les forêts, l'agriculture et la santé humaine.



En 2016, les membres du conseil d'administration ont tenu huit réunions régulières et ont dû se pencher sur plusieurs dossiers d'importance, comme la progression de l'épidémie de tordeuses des bourgeons de l'épinette, la définition d'un plan d'intervention à cet effet, ainsi que les enveloppes budgétaires devant y être consacrées.

L'année qui vient de s'écouler fut, tout comme la précédente, sous l'empreinte d'une certaine mobilité au sein des membres du conseil d'administration. Afin de maintenir une gouvernance adéquate, nous désirons réitérer l'importance de combler les vacances et d'avoir une plus grande permanence des membres constituant le conseil d'administration.

D'autre part, à la suite de l'annonce d'une mesure d'aide aux membres des organismes de protection des forêts, effectuée en 2016 par le gouvernement du Québec, les membres du conseil d'administration ont autorisé le réaménagement des budgets, afin de correspondre à la volonté exprimée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, lors du discours du trésor. C'est ainsi que la participation du Ministère s'est accrue à 80,2 %, alors qu'elle était de 69,5 % en 2015. En ce qui a trait à la structure et à la gouvernance ou à la composition du conseil d'administration, aucun changement n'a été signifié.

D'autre part, dans un souci de réduction des coûts relatifs à la taxation municipale et des coûts financiers reliés à la mise à niveau du siège social, les administrateurs ont approuvé la vente du terrain excédentaire appartenant à la Société. Certaines sommes sont ainsi affectées à la mise à niveau des aires de travail, ceci s'inscrivant dans un plan global, afin d'assurer à nos membres la pérennité de leurs actifs, mais également de fournir à notre personnel un environnement de travail adéquat.

Depuis quelques années déjà, le principal mandat de la SOPFIM est de réaliser le plan d'intervention contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, financé en majeure partie par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, mais également par l'industrie forestière et les propriétaires de grandes forêts privées membres de la Société. Conjointement à ce programme, le troisième volet de l'initiative stratégique de protection directe des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, financé par Développement économique Canada, a été mis de l'avant en 2016 et se poursuit toujours en 2017, de même que l'entente de collaboration qui a été conclue avec le Nouveau-Brunswick. La SOPFIM continue donc d'intervenir selon ses mandats dans différents projets en lien avec sa mission, ce qui lui permet de parfaire son expertise, mais également de générer de nouvelles entrées de fonds, afin de diminuer l'impact budgétaire majeur que représente la progression de l'épidémie de tordeuses des bourgeons de l'épinette.

Cette progression représente bien des défis, et ce, à tous les niveaux de l'organisation. Les ressources financières n'étant pas illimitées, nous devons nous appuyer sur une volonté commune de tous les partenaires et sur l'expertise des employés qui s'enrichit d'année en année. Ces collaborations sont en effet une partie des gages de réussite, les assises de notre avenir dans ces temps difficiles où la tordeuse ne fait que ravager de plus en plus de territoire.

En terminant, j'en profite pour témoigner de mon appréciation envers le directeur général et son équipe pour leur engagement indéfectible et remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur support. Finalement, je tiens à dire merci aux différents partenaires industriels et gouvernementaux ainsi qu'à nos nombreux collaborateurs pour leur travail remarquable et pour leur contribution à l'accomplissement de la mission de la SOPFIM.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Raynald Arial'.

RAYNALD ARIAL

Président du conseil d'administration



Comme ce fut le cas pour les années précédentes, l'épidémie a continué sa progression pour atteindre 6,3 millions d'hectares au printemps 2016. Cette progression s'est surtout fait sentir à l'échelle des quatre régions faisant l'objet du plan d'intervention, soit le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. En 2017, selon ce que nous révèle le survol aérien du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), c'est sept millions d'hectares qui seront affligés à divers niveaux de défoliation par l'épidémie, soit une augmentation de 11 % à l'échelle de la province.

Pour l'essentiel, le programme de protection de 2016, avec un budget total de 16,7 millions de dollars, a permis de protéger quelque 211 550 hectares à un taux à l'hectare de 44,47 \$. Il nous a été possible depuis les quatre dernières années de garder notre structure de coût à l'hectare traité dans des paramètres qui respectent les impératifs des restrictions budgétaires. En 2017, la SOPFIM poursuivra cette approche, afin d'assurer à la population du Québec une saine utilisation des fonds publics qui lui sont accordés et de traiter le maximum d'aires admissibles infestées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Le taux de succès de nos pulvérisations aériennes de 87 %, bien qu'inférieur de 10 % par rapport à 2015, représente pour nous un élément de satisfaction. Il faut se remémorer le printemps froid, venteux et pluvieux de 2016 pour bien comprendre le défi qu'a représenté la logistique de déploiement de nos équipes sur le terrain et aux aéroports.

En 2016 se déroulait le troisième volet d'un programme de quatre ans signé avec Développement économique Canada. On se rappelle que ce programme vise des superficies exclues du programme de protection régulier du MFFP, soit les plantations et les peuplements aménagés qui ont totalisé environ 7 750 hectares. En plus d'être assujetties à une protection, ces superficies nous ont permis de préciser nos régimes de protection pour ce type d'intervention.

Nous devons toutefois garder à l'œil la santé et la sécurité de nos employés. Notre taux OSHA de 6,00 représente une régression par rapport à 2015, mais nous sommes confiants que nous nous approchons du but. En effet, des quatre accidents enregistrables, aucun n'a occasionné une perte de temps et aucun accident impliquant des V.T.T. ne fut relaté. L'adhésion de l'ensemble de nos employés à la culture de santé-sécurité de l'organisation est un défi de tous les jours. Nous poursuivrons donc notre amélioration continue en 2017, en mettant l'emphase sur la communication de notre message de santé-sécurité auprès de tout notre personnel.

Du côté des ressources humaines, malgré la difficulté de trouver de la main-d'œuvre disponible pour des emplois de courte durée, nous sommes arrivés à combler nos effectifs avec du personnel de qualité.

En 2016, nous avons aussi poursuivi la consolidation de l'actif important de la Société, son siège social. Nous avons procédé à la remise à neuf de la toiture de notre édifice qui datait déjà de 25 ans et nous avons remplacé les fenêtres qui dataient de la même époque. Nous avons aussi procédé à la vente d'une portion de terrain qui nous était excédentaire, afin de générer des liquidités nous permettant de poursuivre le processus d'évaluation ainsi que les préparatifs menant à la réalisation des rénovations en 2017. Cette vente, jumelée à nos investissements, nous permettra de générer des économies d'énergie et de taxation municipale.

Au niveau des contrats externes, nous avons poursuivi notre collaboration avec le Nouveau-Brunswick. C'est environ 61 600 hectares qui furent traités dans cette province par des avions faisant partie de la flotte mise sous contrat par la Société et 13 571 hectares furent confiés à la base de Charlo, opérée par *Forest Protection Limited*, pour être traités par nos avions sur le territoire québécois. Cette coopération avec le Nouveau-Brunswick nous permet de sécuriser nos approvisionnements pour le programme de lutte québécois.

En terminant, j'aimerais remercier les membres du conseil d'administration pour leur précieuse collaboration ainsi que tout le personnel de la Société pour son dévouement. 2016 fut le début de la transition vers la prise en charge à partir de 2018 de l'ensemble des coûts de notre organisme de protection par le MFFP.

JEAN-YVES ARSENAULT, ING.F.
Directeur général

RESSOURCES HUMAINES, COMMUNICATIONS, SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Par Isabelle Lapointe
Responsable des ressources humaines
et des communications

Santé et sécurité au travail

Le rapport annuel sur la santé et la sécurité au travail présente de façon succincte les initiatives mises en place en cours d'année, les résultats obtenus en termes d'accidents avec et sans perte de temps ainsi qu'un résumé des actions engagées en matière de prévention. Nous sommes tout de même fiers des efforts déployés au cours de la dernière année, afin d'amener, lentement mais sûrement, notre organisation vers une culture santé et sécurité au travail. Des efforts collectifs pour promouvoir de saines habitudes et des méthodes de travail efficaces ont été mis de l'avant, afin de faire de notre environnement un milieu de travail quotidiennement sécuritaire pour tous nos employés.

Au-delà des défis posés par notre secteur d'activité, tous doivent suivre l'exemple donné par la direction et susciter la sensibilisation et la mobilisation face à tous les enjeux relatifs aux risques d'accident, en faisant la promotion de la prévention.

C'est ainsi qu'en 2016, certaines initiatives ont été mises en place en matière de prévention par les membres de la direction qui ont fait en sorte que les employés aient l'information, la formation et la supervision nécessaire pour exécuter leur travail de façon sécuritaire; chacun a donc veillé à ce que nos employés :

- comprennent bien les consignes de sécurité générales au travail;
- sachent comment utiliser de façon sécuritaire le matériel et l'équipement du milieu de travail;
- soient au courant des risques connus ou prévisibles que présente le lieu de travail;
- participent à des séances de formation comprenant de la documentation et de la pratique;
- tiennent hebdomadairement des réunions;
- mènent des inspections régulièrement;
- participent aux enquêtes sur les accidents et aux analyses des risques liés au travail.



De plus, cette année encore, la SOPFIM a fait la promotion à l'ensemble de son personnel de la déclaration des situations où il y a eu un risque d'accident, sans toutefois qu'il y en ait eu réellement. Les employés devaient donc remplir le formulaire de déclaration de « passé proche ». Ainsi, 26 formulaires ont été remplis, comparativement à 18 en 2015. Ces formulaires ont permis au comité de santé-sécurité au travail et au comité de gestion de se pencher sur chacun des événements et d'essayer d'éliminer ou de diminuer toutes les sources de danger.

Du côté des accidents, il y a eu quatre cas enregistrables OSHA, mais tous sans perte de temps. Malgré tous les efforts mis de l'avant, le résultat mitigé que je perçois est que certains employés croient que les accidents de travail sont imprévisibles, inévitables, qu'ils sont le fruit du hasard et qu'ils relèvent de la fatalité. Pourtant, la SOPFIM travaille fort sur la gestion des risques, sur l'organisation du travail, sur la formation de ses employés, sur le respect des consignes de sécurité; bref, tous les éléments sur lesquels une entreprise faisant preuve de diligence agit. Tout est une question de valeurs, d'attitude et de perception du risque. Il faut savoir percevoir le danger et la menace pour se sentir vulnérable et pour être en mesure de maîtriser ce danger. Cette perception du danger diffère d'une personne à l'autre. Cela explique les comportements des employés en regard de la santé et de la sécurité au travail. C'est donc sur ce point que nous nous engageons à travailler plus fort en 2017. Nous devons continuer d'inculquer cette valeur en en faisant un objectif ne pouvant se réaliser qu'en ayant l'appui et la participation de nos directeurs et superviseurs de premier niveau, puis évidemment de tous les employés.



Ressources humaines

À la SOPFIM, les ressources humaines sont déjà considérées à juste titre comme un facteur essentiel de la performance du programme principal de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). Ceci facilite donc le travail d'une responsable des ressources humaines. L'année a toutefois été exigeante sur certains dossiers. Voici donc des aspects sur lesquels j'ai eu à mettre plus particulièrement d'énergie en 2016.

Recrutement

Il est un défi qui cause bien des maux de tête ces années-ci, soit celui de recruter et de maintenir en poste la main-d'œuvre qualifiée. Une fois cette main-d'œuvre en place dans l'organisation, encore faut-il réussir à mobiliser son intérêt et son énergie à revenir année après année, puisque dans la plupart des cas, la période d'emploi est de cinq semaines à six ou sept mois. À la SOPFIM, nous y réussissons tout de même assez bien et je crois que les nouvelles pratiques de recrutement ont grandement contribué.

L'un des grands thèmes dans le rôle des ressources humaines demeure plus que jamais d'actualité : les futurs départs à la retraite et le plan de relève! C'est donc avec une vision à plus ou moins long terme que nous devons concentrer nos efforts en ce sens et chercher à anticiper le plus possible les risques éventuels de la raréfaction des compétences et des connaissances, afin d'empêcher un revirement trop brusque qui pourrait affecter notamment certains services de l'entreprise.

Communications

Comme par les années passées, les diverses tâches en communication ont été centrées sur la production, l'exactitude, l'intégrité et l'image corporative des publications et documents de communication et d'information internes et externes, du site Web, ainsi que des relations avec les médias.

Pendant le programme 2016 de protection des forêts contre la TBE, plusieurs activités de communication ont été réalisées, afin d'informer les gens concernés de la réalisation des pulvérisations aériennes. La SOPFIM a donné de l'information aux différents publics sur l'épidémie, relativement au produit utilisé, aux façons de faire, etc. Souvent, à la suite d'un communiqué de presse, le directeur général de la SOPFIM et moi-même avons eu à participer à des entrevues (environ 36) à la radio ou à la télévision. Une soirée d'information, concernant le bruit relié au programme, à laquelle une soixantaine de personnes a assisté, a été offerte à la population de Rimouski, le 25 mai.

Pour le programme 2016, 10 communiqués ont été envoyés pour annoncer le programme, le début des pulvérisations, la fin des pulvérisations et les résultats du programme.

OPÉRATIONS

Par Nicolas Girard, ing.f., M.Env.
Directeur des opérations

L'an dernier, la tordeuse a continué sa progression dans la région de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Ceci nous a amenés à réaliser des travaux d'agrandissement de l'aire de stationnement, à l'aéroport de Sainte-Anne-des-Monts. Bien que coûteuse, cette décision s'est avérée extrêmement payante pour la Société, alors qu'un total de 10 avions de pulvérisation furent positionnés à cet aéroport en 2016. Ceci n'aurait jamais été possible compte tenu de l'état des infrastructures qui prévalaient avant les travaux. Il faut comprendre que sans ces travaux, l'ensemble des avions de cette région aurait été positionné à l'aéroport de Mont-Joli. La fonctionnalité de la base de Sainte-Anne-des-Monts nous a permis de diviser en deux la flotte d'avions travaillant dans le secteur, améliorant ainsi la rapidité d'intervention et la sécurité des opérations aériennes. Ce sont ces raisons qui nous ont aussi poussés à établir une nouvelle base d'opération à l'aéroport de Rimouski d'où huit avions de pulvérisation ont pu travailler.



cette année, la SOPFIM fut impliquée dans la standardisation des équipements aux différentes bases d'opération, dans la formation du personnel, mais aussi dans la planification et la gestion des opérations. De ce fait, en 2016, la SOPFIM a réalisé des pulvérisations sur plus de 42 000 hectares de forêt au Nouveau-Brunswick. *Forest Protection Limited* a, quant à elle, réalisé la gestion de la base d'opération de Charlo au Nouveau-Brunswick, base ayant aussi servi à la réalisation d'opérations de pulvérisation dans la province de Québec. Ce partenariat permet ainsi aux deux organisations de réduire leurs coûts, en partageant des ressources communes.

Tous ces projets furent réalisés sans incident et avec efficacité. Pour bien illustrer ces dires, rappelons que 87 % des superficies protégées ont rencontré l'objectif de protection, notre taux d'application global s'est arrêté à 99,5 %, et ce, sans accident avec perte de temps. Du côté des opérations, la logistique fut plutôt compliquée cette année avec un total de 36 avions de pulvérisation et 11 avions de surveillance répartis sur huit bases d'opération. Ajoutez à cela une météo peu clémente pour les pulvérisations, vous obtiendrez un beau casse-tête, mais combien passionnant!

Tous projets confondus, la SOPFIM a protégé plus de 262 000 hectares, ce qui représente au-delà de 400 000 hectares de forêt, en considérant les superficies ayant reçu une double application d'insecticide. La quantité totale d'insecticide pulvérisée par la SOPFIM s'élève ainsi à plus de 600 000 litres. Nous pouvons être fiers des efforts déployés en 2016, mais surtout de la passion et du professionnalisme qui animent nos équipes et nos fournisseurs; sans eux, tout cela serait impossible. Le travail d'équipe demeure la clé de notre succès.



Encore une fois, la SOPFIM a mené de front plusieurs projets durant sa saison d'opération de 2016 : un programme opérationnel incluant la protection de certains vergers à graines et de dispositifs expérimentaux du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), un plan spécial d'intervention commandé par Développement économique Canada et le projet de stratégies d'intervention. À la suite du succès des travaux réalisés en 2015, dans le cadre du partenariat avec le Nouveau-Brunswick, une entente de trois ans fut signée avec *Forest Protection Limited* pour la poursuite des travaux de collaboration. Ainsi,

FORESTERIE ET ENVIRONNEMENT

Par Alain Dupont, ing.f., M.Sc.
Directeur de la foresterie et de l'environnement

Actualisation des aires admissibles à la protection directe contre la TBE

Cet exercice récurrent, réalisé sur la totalité de la forêt publique et des grandes propriétés privées membres de la Société, constitue l'assise même du système de protection directe contre la TBE. Cependant, seules les forêts de conifères reconnues les plus vulnérables aux attaques de l'insecte demeurent ciblées pour de potentielles interventions visant essentiellement à minimiser les pertes de matière ligneuse.



bénéficier de cette approche améliorée, tandis que les travaux de 2017 porteront sur la péninsule gaspésienne. Les deux régions précédemment mentionnées renferment plus de 35 % des aires admissibles aux pulvérisations aériennes de *Btk* contre la TBE.



Ce mandat accompli par la SOPFIM depuis sa création débute par une cartographie préliminaire des secteurs éligibles, lesquels font l'objet d'une validation aérienne, afin de s'assurer qu'ils respectent en tout point les critères de sélection émis par les autorités provinciales. Par la suite, ces aires forestières sont à nouveau examinées par les bureaux régionaux du MFFP, dans le but de prendre en compte certaines réalités régionales, comme les prévisions et priorités de récolte ou de protection, ainsi que les modifications de tenure, de vocation ou d'affectation du territoire forestier. Cette approche bonifiée depuis 2016 permet une cartographie plus permanente des forêts résineuses à protéger par voie aérienne, à la grande satisfaction des gestionnaires. La seconde étape du processus comprend la mise à jour annuelle des perturbations observées dans les secteurs considérés. La région du Bas-Saint-Laurent fut la première à

Inventaire de prévision des niveaux d'infestation de la TBE

L'échantillonnage des larves en hibernation (L2) réalisé à l'automne permet de prédire les niveaux de population et de défoliation afférente lors de la prochaine saison de croissance. À partir de cette information recueillie à l'intérieur des forêts admissibles à la protection directe, la Société réalise les prescriptions de traitement menant à la préparation du plan annuel d'intervention. En 2016, la récolte d'échantillons a couvert le Bas-Saint-Laurent (01), le Saguenay-Lac-Saint-Jean (02), la Côte-Nord (09) ainsi que la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11). À la suite d'une diminution des niveaux de population principalement observée l'an dernier sur la Côte-Nord, on note une augmentation très importante des effectifs TBE dans toutes les régions précédemment mentionnées. Dans une optique d'amélioration continue visant l'efficacité de ce type de relevé, la SOPFIM a démontré que la cueillette d'échantillons dans les forêts arborant une grave défoliation annuelle permettait de conclure dans plus de 95 % des cas au recours à une double application de *Btk*. Ce constat permet depuis 2016 de réduire le nombre de branches à récolter et à traiter au laboratoire du MFFP, ce qui conduit à une réduction significative des coûts.

Stratégies de protection des forêts au *Btk* contre la TBE

Outre l'optimisation annuelle des retombées associées aux programmes de pulvérisation aérienne d'insecticide biologique, la Société œuvre également à bonifier l'efficacité de ses interventions pour toute la durée d'une épidémie. L'approche unique en protection des forêts contre la TBE ne semble plus adaptée au contexte actuel, car le recours fréquent aux pulvérisations aériennes relié à la récurrence des dommages anticipés ainsi que les ressources budgétaires limitées ne permettent pas de réduire significativement les impacts de l'insecte sur d'importantes superficies infestées. De plus, les besoins variés en matière de protection laissent entrevoir la nécessité d'établir différents objectifs liés aux interventions. En ce sens, l'étude comparative de certaines stratégies de protection à long terme vise à démontrer la possibilité d'utiliser différents régimes d'intervention adaptés aux ressources forestières à protéger, et ce, en fonction des objectifs de production établis par les gestionnaires.

Jusqu'à maintenant, certaines stratégies d'intervention moins intensives que celle utilisée actuellement au Québec permettent de favoriser la protection d'une plus vaste superficie, en considérant un même niveau d'investissement par les membres de la SOPFIM. Après huit ans d'infestation, les résultats obtenus indiquent clairement un énorme potentiel d'utilisation du *Btk* selon une fréquence d'une année sur deux. Cette approche novatrice permet une économie de 50 % ou la possibilité de doubler les superficies protégées, tout en minimisant les risques de devoir mettre en marché du bois de mauvaise qualité.

Initiative stratégique de protection des forêts aménagées

Lors des épisodes épidémiques précédents, les gestionnaires forestiers n'ont été que peu confrontés à la protection des forêts aménagées contre la TBE. À la suite de l'intensification des travaux sylvicoles, comme la création de nombreuses plantations d'épinettes blanches, l'épidémie actuelle présente donc un nouveau défi pour la SOPFIM, car ces forêts artificielles supportent une portion non négligeable de la possibilité forestière dans l'est de la province. Ce dernier s'exprime donc par la nécessité d'établir des standards d'intervention, tels les seuils de population visés en simple ou double application de *Btk* ainsi que la récurrence des traitements annuels requis pour atteindre l'objectif de protection fixé par le MFFP.

Par l'implication de Développement économique Canada, la contribution financière fédérale (2014-2017) devrait permettre de tracer les grandes lignes d'une stratégie d'intervention visant à protéger adéquatement les plantations d'épinettes blanches au plus bas coût possible. Pour ce faire, les travaux doivent non seulement prendre en compte les niveaux de population de la TBE, mais également les relations entre l'insecte, le feuillage (qualité, quantité) et l'insecticide *Btk* agissant par ingestion. Ces liens diffèrent d'une essence à l'autre et influencent significativement les performances d'un produit biologique.



PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Par André Maltais, CPA, CMA
Directeur financier



Les états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016, présentés aux pages suivantes, ont été vérifiés par la firme Mallette. Le présent texte se veut un complément d'information aux états financiers.

Changement dans les règles de financement de la Société

En 2016, le gouvernement du Québec a modifié les règles de financement des sociétés de protection. Les nouvelles règles qui s'appliquent à la SOPFIM visent la prise en charge progressive, à compter du 1^{er} avril 2016, des frais de protection par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en changeant la portion payée par chacun des membres. À partir de l'année budgétaire gouvernementale 2018-2019, le MFFP assumera la totalité des coûts de la Société.

Pour l'année financière de la Société se terminant le 31 décembre 2016, l'adoption de ces nouvelles règles a eu comme impact que la part des cotisations payées par le MFFP est passée de 69,5 % (MFFP 59,9 % et BMMB 9,6 %) en 2015 à 80,2 % en 2016 (MFFP 73,2 % et BMMB 7 %). Le MFFP a ainsi assumé une somme supplémentaire de 1 362 505 \$ (MFFP : 1 793 435 \$ de plus et BMMB : 430 930 \$ de moins). La part des membres bénéficiaires et des propriétaires est ainsi passée de 30,5 % en 2015 à 19,8 % en 2016, ce qui représente une économie totale de 1 362 505 \$ sur les cotisations à l'organisme de protection.

Situation financière

Les résultats du fonds de la cotisation générale de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 présentent un excédent de 661 722 \$. Les principaux facteurs qui ont contribué à la création de cet excédent sont :

- Dans le cadre de l'application de la mesure visant la prise en charge progressive des frais de protection par le MFFP à compter du 1^{er} avril 2016, ce dernier a payé une cotisation supplémentaire de 367 807 \$ pour la cotisation générale et réduit sa cotisation spéciale du même montant.
- La réduction du passif lié à la valeur de capitalisation du régime de retraite, qui est passé de 396 086 \$ au 31 décembre 2015 à 99 252 \$ au 31 décembre 2016, a eu comme impact de réduire la valeur des charges sociales de 2016 et ainsi d'ajouter une somme de 207 436 \$ à l'excédent

de la cotisation générale. Une réévaluation de 89 398 \$ à ce chapitre a également été imputée directement au fonds de la cotisation générale.

- Les membres du conseil d'administration ont pris la décision en début d'année de retourner aux membres de la Société une partie du surplus accumulé, en réduisant la cotisation générale d'un montant de 36 781 \$.
- À des fins de présentation comptable, les achats d'immobilisations sont capitalisés, mais comme ceux-ci ont été payés à 100 % par des cotisations, un surplus de 40 025 \$ a été créé.
- Finalement, un surplus budgétaire de 87 350 \$ a été dégagé en 2016 à la cotisation générale.

Les résultats du fonds de la cotisation spéciale de l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 présentent un déficit de 713 842 \$. Les principaux facteurs qui ont contribué à la création de ce déficit sont :

- Les membres du conseil d'administration ont pris la décision en début d'année de retourner aux membres de la Société une partie importante du surplus accumulé, en réduisant la cotisation spéciale d'un montant de 1 736 729 \$.
- Dans le cadre de l'application de la mesure visant la prise en charge progressive des frais de protection par le MFFP à compter du 1^{er} avril 2016, ce dernier a payé une cotisation supplémentaire de 367 807 \$ pour la cotisation générale et réduit sa cotisation spéciale du même montant.
- Il a été décidé de cotiser les membres pour la valeur des produits insecticides en inventaire au 31 décembre 2016, ce qui a eu comme impact d'augmenter le surplus d'une somme de 770 781 \$.
- À des fins de présentation comptable, les achats d'immobilisations sont capitalisés, mais comme ceux-ci ont été payés à 100 % par des cotisations, un surplus de 504 453 \$ a été créé.
- Finalement, un surplus budgétaire de 115 460 \$ a été dégagé en 2016 à la cotisation spéciale.

Cotisations des membres

Les taux de cotisation facturés aux membres bénéficiaires et propriétaires au cours des deux dernières années s'établissaient comme suit :

COTISATION GÉNÉRALE		
	Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015
Bénéficiaires de GA et de PRAU	0,043 \$/m ³	0,03424 \$/m ³
Propriétaires, ententes de délégation et CGT	0,0295 \$/ha	0,023 \$/ha
Du 1^{er} avril au 31 décembre 2016		
Bénéficiaires de GA et de PRAU	0,032 \$/m ³	
Propriétaires, ententes de délégation et CGT	0,022 \$/ha	
COTISATION SPÉCIALE		
	Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2016	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015
Bénéficiaires de GA et de PRAU	0,3095 \$/m ³	0,2908 \$/m ³
Propriétaires, ententes de délégation et CGT	0,1663\$/ha	0,1505 \$/ha
Du 1^{er} avril au 31 décembre 2016		
Bénéficiaires de GA et de PRAU	0,1971 \$/m ³	
Propriétaires, ententes de délégation et CGT	0,1082 \$/ha	

Répartition du coût des cotisations entre les membres		
Catégorie de membres	Cotisations totales	Répartition
Ministère Forêts, Faune et Parcs	12 918 310 \$	73,2 %
Ministère Forêts, Faune et Parcs (BMMB)	1 240 263 \$	7,0 %
Bénéficiaires de GA et de PRAU	3 310 788 \$	18,7 %
Propriétaires, ententes de délégation et CGT	187 975 \$	1,1 %
Total	17 657 336 \$	100 %



Bilan

L'exercice financier 2016 se termine avec des liquidités de 758 803 \$ et des débiteurs de 1 044 467 \$. À la fin de l'exercice, la Société possède également des inventaires de produits insecticides évalués à 770 781 \$ et des immobilisations corporelles et actifs incorporels d'une valeur nette de 1 547 550 \$.

Les comptes à payer s'élèvent quant à eux à 587 487 \$ et les revenus reportés à 304 893 \$. Le passif au titre de prestations définies relatif au régime de retraite s'établit pour sa part à 99 252 \$ au 31 décembre 2016.

MALLETTE

Société de
comptables professionnels agréés

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

États financiers consolidés
Au 31 décembre 2016

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Société de protection des forêts contre les insectes et maladies,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la **SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES**, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2016, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers consolidés de l'Organisme pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 n'ont pas fait l'objet d'un audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Lévis, Canada

Le 8 mars 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119066

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2016

2015

(non audité)

	Fonds d'immo- bilisations	Fonds de la cotisation générale	Fonds de la cotisation spéciale	Total	Total
PRODUITS					
Cotisations du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (Ministère)	- \$	2 215 479	\$ 10 702 831	\$ 12 918 310	\$ 9 629 387
Cotisations du Ministère - enchérisseurs	-	204 363	1 035 900	1 240 263	1 542 979
Cotisations des bénéficiaires	-	562 166	2 748 622	3 310 788	4 628 942
Cotisations des propriétaires	-	31 704	156 271	187 975	271 725
Contribution de Développement économique Canada	-	228 665	1 381 096	1 609 761	1 371 029
Revenus de contrats	-	1 595 891	-	1 595 891	969 762
	-	4 838 268	16 024 720	20 862 988	18 413 824
CHARGES					
Salaires et charges sociales (annexe A)	-	1 918 889	2 522 087	4 440 976	4 386 305
Transport et communications (annexe B)	-	80 221	1 289 916	1 370 137	1 437 869
Services professionnels et administration (annexe C)	-	340 201	472 098	812 299	787 565
Entretien et réparations (annexe D)	-	278 772	96 670	375 442	220 859
Loyer (annexe E)	-	-	74 746	74 746	48 585
Fournitures et approvisionnement (annexe F)	-	59 525	12 364 772	12 424 297	10 098 840
Charges de contrats (annexe G)	-	1 543 556	-	1 543 556	929 932
Amortissements (annexe H)	259 124	-	-	259 124	224 864
	259 124	4 221 164	16 820 289	21 300 577	18 134 819
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	(259 124)	617 104	(795 569)	(437 589)	279 005
AUTRES ÉLÉMENTS					
Autres produits (annexe I)	-	44 618	81 727	126 345	80 361
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	579 809	-	-	579 809	40 669
	579 809	44 618	81 727	706 154	121 030
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	320 685 \$	661 722 \$	(713 842) \$	268 565 \$	400 035 \$

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2016

2015

(non audité)

	Fonds d'immo- bilisations	Fonds de la cotisation générale	Fonds de la cotisation spéciale	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	1 311 479 \$	83 219 \$	1 448 394 \$	2 843 092 \$	2 443 057 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	320 685	661 722	(713 842)	268 565	400 035
Investissement en immobilisations	(629 092)	626 044	3 048	-	-
Affectations d'origine interne	544 478	(40 025)	(504 453)	-	-
Réévaluations et autres éléments relatifs au régime à prestations définies	-	89 398	-	89 398	-
SOLDE , fin de l'exercice	1 547 550 \$	1 420 358 \$	233 147 \$	3 201 055 \$	2 843 092 \$

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 décembre

2016

2015

(non audité)

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse (note 3)	758 803 \$	1 117 380 \$
Créances (note 4)	1 044 467	419 946
Stocks	770 781	657 690
Frais payés d'avance	71 086	68 867
Actifs destinés à la vente	-	36 922
	2 645 137	2 300 805
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	1 252 104	1 395 020
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	295 446	326 105
	4 192 687 \$	4 021 930 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

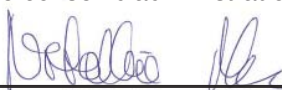
Dettes de fonctionnement (note 8)	587 487 \$	663 780 \$
Revenus reportés (note 9)	304 893	118 972
	892 380	782 752
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (note 10)	99 252	396 086
	991 632	1 178 838

SOLDES DE FONDS

Fonds d'immobilisations	1 547 550	1 311 479
Fonds de la cotisation générale	1 420 358	83 219
Fonds de la cotisation spéciale	233 147	1 448 394
	3 201 055	2 843 092
	4 192 687 \$	4 021 930 \$

ENGAGEMENT (note 11)

Pour le conseil d'administration :

 _____, administrateur

 _____, administrateur

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2016

2015

(non audité)

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	268 565 \$	400 035 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	225 902	224 103
Amortissement des actifs incorporels	33 222	761
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(579 809)	(40 669)
Variation entre la charge de retraite et les cotisations versées	(207 436)	(107 520)
	<u>(259 556)</u>	<u>476 710</u>
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	<u>(630 203)</u>	<u>(525 380)</u>
	<u>(889 759)</u>	<u>(48 670)</u>

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	(95 347)	(435 848)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	629 092	70 582
Acquisition d'actifs incorporels	(2 563)	(324 328)
	<u>531 182</u>	<u>(689 594)</u>

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(358 577) (738 264)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,
début de l'exercice

1 117 380 1 855 644

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE,
fin de l'exercice

758 803 \$ 1 117 380 \$

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2016

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, élabore et réalise des programmes de lutte contre les insectes nuisibles et les maladies cryptogamiques sur les forêts publiques et privées de la province du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Principe de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de l'Organisme, de sa filiale et d'une entité détenue par sa filiale.

La filiale de l'Organisme et la société contrôlée par une filiale sont :

	<u>Participation</u>
9154-3017 Québec inc.	100 %
Pulvéris solutions inc.	100 % détenue par la filiale

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Conversion des devises

Les opérations conclues en devises sont converties selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments d'actif et de passif non monétaires ainsi que les postes des états des résultats et des flux de trésorerie au taux de change historique. Tous les gains ou pertes de change sont de nature courante et sont inclus aux résultats.

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds de la cotisation générale.

Les produits et les charges afférents aux activités de planification, de réalisation et au contrôle des plans d'interventions contre les insectes et maladies sont présentés dans le fonds de cotisations spéciales.

Le fonds d'immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles et à l'actif incorporel.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés au « Fonds de la cotisation générale » dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés au fonds affecté approprié. Les apports non affectés sont comptabilisés au « Fonds de la cotisation générale » au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de cotisations sont comptabilisés sur la période couverte par la cotisation.

Les revenus de contrats sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits de placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé ou au moment où ils sont acquis au titulaire.

La contribution de Développement économique Canada est comptabilisée selon l'entente prise avec l'Organisme lorsque les dépenses admissibles ont effectivement été engagées.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont constitués d'insecticides et ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode d'amortissement sur le solde dégressif aux taux suivants :

Bâtisses	4 %
Appareils d'analyse et d'échantillonnage	30 %
Équipement informatique	30 %
Matériel de communication	30 %
Matériel et outillage d'opérations	30 %
Matériel roulant	30 %
Mobilier de bureau	20 %
Réservoirs	20 %

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Organisme, l'excédent de sa valeur nette comptable sur toute valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charges dans l'état des résultats.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués d'un droit d'utilisation d'infrastructures d'aviation ainsi que de logiciels. Ils sont comptabilisés au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile. Le droit d'utilisation d'infrastructures d'aviation est amorti selon la méthode linéaire au taux de 10 % et les logiciels sont amortis selon la méthode d'amortissement sur le solde dégressif au taux de 30 %.

Lorsqu'un actif incorporel n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Organisme, l'excédent de sa valeur nette comptable sur toute valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charges dans l'état des résultats.

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre à ses employés réguliers un régime de retraite à prestations définies.

L'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture est déterminée en ayant recours à une extrapolation de la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation.

Le solde net de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime est comptabilisé au bilan. Le coût du régime pour l'exercice, composé du coût des services rendus au cours de l'exercice et du coût financier, est comptabilisé aux résultats. Les réévaluations et autres éléments sont comptabilisés directement à l'actif net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse.

3. ENCAISSE

	2016	2015
		(non audité)
Encaisse	207 050 \$	155 012 \$
Encaisse à haut rendement	551 753	962 368
	758 803 \$	1 117 380 \$

L'encaisse placée dans le compte d'opérations à haut rendement porte intérêt à des taux qui varient en fonction des montants investis. Ces taux peuvent fluctuer entre 0,65 % et 0,8 %.

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2016

4. CRÉANCES

	2016	2015
		(non audité)
Cotisations - Ministère	313 472 \$	-
Cotisations - autres	200 316	251 114
	513 788	251 114
Provision pour créances douteuses	119 171	113 695
	394 617	137 419
Contribution à recevoir de Développement économique Canada	525 197	167 656
Taxes à la consommation	62 500	80 615
Autres	62 153	34 256
	1 044 467 \$	419 946 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016		2015	
				(non audité)
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	63 900 \$	-	63 900 \$	63 684 \$
Bâtisses	1 285 286	654 960	630 326	658 099
Appareils d'analyse et d'échantillonnage	208 710	192 619	16 091	16 331
Équipement informatique	263 116	186 241	76 875	90 468
Matériel de communication	37 981	28 163	9 818	13 662
Matériel et outillage d'opérations	644 073	448 411	195 662	223 899
Matériel roulant	547 071	405 930	141 141	193 877
Mobilier de bureau	174 300	143 203	31 097	26 823
Réservoirs	156 226	69 032	87 194	108 177
	3 380 663 \$	2 128 559 \$	1 252 104 \$	1 395 020 \$

Au cours de l'exercice, dans le cadre de son programme régulier de remplacement et d'amélioration de ses immobilisations corporelles, l'Organisme a cédé du mobilier de bureau, du matériel et outillage d'opérations ainsi que du matériel roulant. De plus, il a radié des bâtisses ainsi que de l'équipement informatique.

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2016

6. ACTIFS INCORPORELS

	2016		2015	
	(non audité)			
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Droit d'utilisation d'infrastructures d'aviation	326 891 \$	32 689 \$	294 202 \$	324 328 \$
Logiciels	121 795	120 551	1 244	1 777
	448 686 \$	153 240 \$	295 446 \$	326 105 \$

7. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Organisme dispose d'une facilité de crédit, d'un montant autorisé de 250 000 \$ et d'un crédit supplémentaire de 950 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 0,25 % et renouvelable le 30 novembre 2017.

La facilité de crédit est garantie par une hypothèque mobilière sans dépossession sur l'universalité des créances présentes et futures. Elle est également garantie par une hypothèque immobilière sur un terrain et un bâtiment ayant une valeur nette comptable de 694 226 \$.

8. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2016	2015
	(non audité)	
Comptes fournisseurs	193 861 \$	343 790 \$
Salaires et vacances courus	343 553	252 496
Sommes à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	33 696	54 578
Autres	16 377	12 916
	587 487 \$	663 780 \$

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2016

9. REVENUS REPORTÉS

Les revenus reportés représentent des cotisations excédentaires reçues au cours de l'exercice considérées et destinées à réduire les cotisations à charger aux membres de l'exercice subséquent.

Les variations survenues dans le solde des revenus reportés sont les suivantes :

	2016		2015
	Cotisation générale	Cotisation spéciale	Total
			Total (non audité)
SOLDE , début de l'exercice	16 204 \$	102 768 \$	118 972 \$
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	(2 973 688)	(14 139 170)	(17 112 858)
Montants reçus au cours de l'exercice	2 996 710	14 302 069	17 298 779
SOLDE , fin de l'exercice	39 226 \$	265 667 \$	304 893 \$

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Description du régime d'avantages sociaux

L'Organisme a un régime capitalisé qui garantit aux employés réguliers le paiement de prestations de retraite. Les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen des cinq années les mieux rémunérées.

L'Organisme évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2015. Le montant de l'obligation au titre des prestations définies présenté aux états financiers est déterminé en fonction d'une extrapolation des résultats de cette évaluation en utilisant les flux monétaires réels de l'année 2016.

Situation du régime de retraite

	2016	2015
		(non audité)
Juste valeur des actifs du régime	5 688 356 \$	4 793 872 \$
Obligation au titre des prestations définies	5 787 608	5 189 958
Passif au titre des prestations définies	(99 252) \$	(396 086) \$

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2016

11. ENGAGEMENT

L'Organisme s'est engagé, en vertu d'une entente dont les travaux se terminent le 30 avril 2019, auprès d'un partenaire de services spécialisés dans le cadre de l'initiative stratégique de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Les contributions prévues au cours des prochains exercices sont de 140 000 \$ en 2017 et de 70 000 \$ en 2018. Aucune contribution n'est prévue en 2019.

12. MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

	2016		2015	
	Membres	Votants	Membres	Votants (non audité)
Ministère	1	7	1	8
Bénéficiaires	140	47	143	46
Propriétaires	83	3	80	3
	224	57	224	57

13. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'Organisme réalise 73 % (2015 - 64 %) de son chiffre d'affaires auprès du Ministère.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances.

L'Organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Au 31 décembre 2016, environ 61 % (2015 - 0 %) des cotisations sont à recevoir du Ministère.

Risque de liquidité

L'Organisme détient des actifs financiers pour lesquels il existe un marché liquide et qui sont immédiatement mobilisables pour répondre à des besoins de liquidités et bénéficie de facilités de crédit auxquelles il peut accéder pour répondre à ses besoins de liquidités.

L'Organisme est exposé au risque de liquidité en ce qui a trait à ses dettes d'exploitation.

15. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2016

2015

(non audité)

A - SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

	Fonds d'immo- bilisations	Fonds de la cotisation générale	Fonds de la cotisation spéciale	Total	Total
Salaires réguliers	- \$ 1 521 481	\$ 92 231	\$ 1 613 712	\$ 1 509 438	\$
Salaires occasionnels	- 5 315	1 998 763	2 004 078	1 924 071	
Charges sociales	- 367 842	431 093	798 935	875 842	
Variation du passif au titre de prestations définies	- (207 436)	-	(207 436)	(107 520)	
Cotisations patronales - Régime à prestations définies	- 231 687	-	231 687	184 474	
	- \$ 1 918 889	\$ 2 522 087	\$ 4 440 976	\$ 4 386 305	\$

B - TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

	Fonds d'immo- bilisations	Fonds de la cotisation générale	Fonds de la cotisation spéciale	Total	Total
Aviation générale	- \$	- \$	- \$	- \$	476 \$
Frais de déplacement	-	32 897	633 576	666 473	694 877
Frais de matériel roulant	-	6 821	151 237	158 058	172 669
Frais de transport	-	-	21 464	21 464	17 575
Frais postaux	-	2 007	57	2 064	4 490
Location d'aéronefs	-	-	121 244	121 244	193 461
Location de matériel roulant	-	9 864	318 795	328 659	294 379
Publicité	-	17 519	6 283	23 802	24 066
Télécommunications	-	11 113	37 260	48 373	35 876
	- \$	\$ 80 221	\$ 1 289 916	\$ 1 370 137	\$ 1 437 869

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2016

2015

(non audité)

C - SERVICES PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATION

	Fonds d'immo- bilisations	Fonds de la cotisation générale	Fonds de la cotisation spéciale	Total	Total
Analyse de laboratoire	- \$	447 \$	49 755 \$	50 202 \$	121 578 \$
Assurances	-	31 727	15 657	47 384	50 629
Sous-traitance	-	73 403	332 586	405 989	272 144
Cotisations et affiliations	-	5 504	-	5 504	6 603
Créances douteuses (recouvrées)	-	(725)	(5 882)	(6 607)	25 985
Formation	-	32 384	11 133	43 517	39 765
Intérêts et frais bancaires	-	5 512	38	5 550	4 857
Licence et droits d'utilisations	-	37 570	32 878	70 448	78 484
Organisations et projets de recherche	-	30 050	-	30 050	31 000
Services professionnels	-	32 950	-	32 950	30 441
Taxes et permis	-	91 379	35 933	127 312	126 079
	- \$	340 201 \$	472 098 \$	812 299 \$	787 565 \$

D - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

	Fonds d'immo- bilisations	Fonds de la cotisation générale	Fonds de la cotisation spéciale	Total	Total
Entretien et réparations du matériel et de l'équipement	- \$	4 469 \$	38 812 \$	43 281 \$	42 167 \$
Entretien et réparations du matériel roulant	-	9 162	40 519	49 681	95 286
Entretien et réparations du terrain et des bâtisses	-	265 141	17 339	282 480	83 406
	- \$	278 772 \$	96 670 \$	375 442 \$	220 859 \$

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2016

2015

(non audité)

E - LOYER

	Fonds d'immo- bilisations	Fonds de la cotisation générale	Fonds de la cotisation spéciale	Total	Total
Location de locaux	- \$	- \$	49 056 \$	49 056 \$	36 359 \$
Location de matériel et d'équipement	-	-	25 690	25 690	12 226
	- \$	- \$	74 746 \$	74 746 \$	48 585 \$

F - FOURNITURES ET APPROVISIONNEMENT

	Fonds d'immo- bilisations	Fonds de la cotisation générale	Fonds de la cotisation spéciale	Total	Total
Activités sociales	- \$	3 450 \$	400 \$	3 850 \$	3 669 \$
Appareils d'analyse et d'échantillonnage	-	303	35 865	36 168	35 379
Arrosage avec monomoteur	-	-	5 257 581	5 257 581	4 364 029
Combustible et électricité	-	38 279	-	38 279	42 526
Essence aviation	-	-	559 524	559 524	488 530
Fournitures du bureau	-	13 984	23 695	37 679	39 754
Insecticides	-	-	6 030 901	6 030 901	4 761 861
Location de machinerie lourde	-	-	-	-	500
Matériel pour bases d'opérations	-	939	15 765	16 704	14 737
Prévention	-	2 570	44 235	46 805	53 643
Surveillance avec aéronefs	-	-	396 806	396 806	294 212
	- \$	59 525 \$	12 364 772 \$	12 424 297 \$	10 098 840 \$

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2016

2015

(non audité)

G - CHARGES DE CONTRATS

	Fonds d'immo- bilisations	Fonds de la cotisation générale	Fonds de la cotisation spéciale	Total	Total
Salaires et charges sociales	- \$	83 768 \$	- \$	83 768 \$	126 667 \$
Analyse de laboratoire	-	-	-	-	807
Appareils d'analyse et d'échantillonnage	-	477	-	477	3 752
Arrosage en aéronefs	-	663 200	-	663 200	337 340
Entretien et réparations	-	457	-	457	309
Essence aviation	-	20 650	-	20 650	28 153
Fournitures de bureau	-	400	-	400	290
Frais de déplacement	-	12 903	-	12 903	8 757
Insecticides	-	745 920	-	745 920	408 276
Loyer	-	-	-	-	2 227
Surveillance en aéronefs	-	15 456	-	15 456	12 896
Télécommunications	-	325	-	325	458
	- \$	1 543 556 \$	- \$	1 543 556 \$	929 932 \$

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2016

2015

(non audité)

H - AMORTISSEMENTS

	Fonds d'immo- bilisations	Fonds de la cotisation générale	Fonds de la cotisation spéciale	Total	Total
Immobilisations corporelles					
Bâtisses	26 148 \$	- \$	- \$	26 148 \$	25 460 \$
Appareils d'analyse et d'échantillonnage	5 721	-	-	5 721	3 893
Équipement informatique	29 461	-	-	29 461	28 421
Matériel de communication	4 144	-	-	4 144	4 866
Matériel et outillage d'opérations	74 005	-	-	74 005	67 792
Matériel roulant	58 294	-	-	58 294	70 354
Mobilier de bureau	6 421	-	-	6 421	5 339
Réservoirs	21 708	-	-	21 708	17 978
	225 902	-	-	225 902	224 103
Actifs incorporels					
Droit d'utilisation d'infrastructures d'aviation	32 689	-	-	32 689	-
Logiciels	533	-	-	533	761
	33 222	-	-	33 222	761
	259 124 \$	- \$	- \$	259 124 \$	224 864 \$

Société de protection des forêts contre les insectes et maladies

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2016

2015

(non audité)

I - AUTRES PRODUITS

	Fonds d'immo- bilisations	Fonds de la cotisation générale	Fonds de la cotisation spéciale	Total	Total
Autres produits	- \$	29 392 \$	81 727 \$	111 119 \$	57 669 \$
Intérêts sur cotisations	-	5 524	-	5 524	8 604
Intérêts sur placements	-	9 702	-	9 702	13 511
Gain sur taux de change	-	-	-	-	577
	- \$	44 618 \$	81 727 \$	126 345 \$	80 361 \$

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

À titre d'organisme à but non lucratif, la SOPFIM offre des services spécialisés de lutte contre les insectes qui menacent les forêts, l'agriculture et la santé humaine. La SOPFIM gère ses activités en optimisant l'utilisation de ses ressources dans un contexte de développement durable. Pour ce faire, la SOPFIM s'engage à :

- maintenir sa conformité avec les lois et règlements ainsi que les autres exigences encadrant ses activités;
- identifier, évaluer et gérer les risques en matière d'environnement;
- favoriser les mesures de prévention de la pollution et de réduction des incidents environnementaux;
- maintenir un programme d'amélioration continue de ses performances en environnement par l'établissement d'objectifs et de cibles mesurables.

Pour mettre en œuvre sa politique, la SOPFIM entend utiliser notamment les moyens suivants :

- optimiser la maîtrise opérationnelle de ses programmes de pulvérisation terrestre et aérienne;
- participer à la recherche et au développement de nouvelles technologies, afin d'améliorer la performance environnementale de ses programmes de lutte contre les insectes qui menacent les forêts, l'agriculture et la santé humaine;
- maintenir les vérifications périodiques, en vue de confirmer que ses pratiques respectent les principes de saine gestion en matière d'environnement;
- favoriser la communication, afin de répondre aux besoins et préoccupations de ses employés, de ses membres et de la communauté.

La SOPFIM reconnaît que ses services spécialisés de lutte doivent se faire dans un cadre de protection de l'environnement pour le bénéfice de toutes les parties prenantes.

Adoptée par le conseil d'administration
le 15 décembre 2015.

POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ

À titre d'organisme à but non lucratif, la SOPFIM offre des services spécialisés de lutte contre les insectes qui menacent les forêts, l'agriculture et la santé humaine. La SOPFIM gère ses activités en optimisant l'utilisation de ses ressources dans un contexte de protection de la santé et de la sécurité de ses travailleurs. Pour ce faire, la SOPFIM s'engage à :

- maintenir sa conformité avec les lois et règlements relatifs à la santé et la sécurité du travail;
- identifier, évaluer et gérer les risques en matière de santé et sécurité du travail;
- favoriser les mesures de prévention et de réduction des incidents et des accidents;
- maintenir un programme d'amélioration continue de ses performances en matière de santé et de sécurité du travail par l'établissement d'objectifs et de cibles mesurables.

Pour mettre en œuvre sa politique, la SOPFIM entend s'appuyer sur la sensibilisation et la responsabilisation des employés face à leur propre sécurité, en utilisant notamment les moyens suivants :

- maintenir les vérifications périodiques en vue de confirmer que ses pratiques respectent les principes de saine gestion en matière de santé et de sécurité du travail;
- fournir un établissement de travail et du matériel sécuritaires;
- fournir les formations adéquates à tous les travailleurs, afin que ceux-ci connaissent les méthodes de travail adéquates et sécuritaires à utiliser dans le cadre de leurs fonctions;
- favoriser la communication, afin de répondre aux besoins et aux préoccupations de ses employés, de ses membres et de la communauté.

La SOPFIM reconnaît que ses services spécialisés de lutte doivent se faire dans un cadre sécuritaire et respectueux de la santé et de la sécurité de chacun de ses travailleurs pour le bénéfice de toutes les parties prenantes.

Adoptée par le conseil d'administration
le 25 mars 2015.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Rédacteurs

Raynald Arial

Jean-Yves Arsenault, ing.f.

Isabelle Lapointe

Nicolas Girard, ing.f., M.Env.

Alain Dupont, ing.f., M.Sc.

André Maltais, CPA, CMA

Crédits photos : Enviro Foto inc.

Conception et graphisme : Lucille Lajeunesse

Impression : IMPECCA, IMAGE ET IMPRESSION

Mars 2017

© Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM)

Ce document ne peut être reproduit en partie ou en totalité sans l'autorisation écrite des autorités de la SOPFIM.



1780, rue Semple
Québec (Québec) G1N 4B8

T 418 681-3381
F 418 681-0994
@ sopfim@sopfim.qc.ca



Société de protection
des forêts contre
les insectes et maladies



ISO 14001
EMS 68451